

DECOLLEUR D'ÉTIQUETTES ET D'ADHÉSIFS

8361-AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : Décolleur d'Étiquettes et d'Adhésifs

Code FDS: 8361-Aérosol

Autres Moyens d'Identification : Label and Adhesive Remover

Pièces Connexes # 8361-140G, 8361-140GCA

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Décollant d'étiquettes et d'adhésifs

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

TÉLÉPHONE +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

TÉLÉPHONE +1-905-331-1396
FAX +1-905-331-2682
COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente): fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec matériaux dangereux SEULEMENT—fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)

USA or CANADA: Appeler CHEMTREC ☎: **+1-800-424-9300**

Pour urgences impliquant des matériaux dangereux; 24 heures / 7 jours

CANADA: Appeler à frais virer, CANUTEC ☎: **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Section 2 : Identification des Dangers




Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger par aspiration	1	Danger	Santé
Aérosol inflammable	2	Attention	Flamme
Gaz sous pression	Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour organes cibles Exposition unique	3	Attention	Exclamation
Dangers pour le milieu aquatique Chronique	2	<i>aucun</i>	Environnement


Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
	H223 : Aérosol inflammable
	H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Suite de section sur la page suivante

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS**8361-AEROSOL***Continuation...*

Symboles	Mention de Danger
	H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
<i>Symbole non mandaté</i>	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nue/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261, P271	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections/des vêtements de protection/des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.

Suite de section sur la page suivante

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Continuation...

Stockage	Conseils de Prudence
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	Sans objet
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	55%
811-97-2	1,1,1,2-tetrafluoroéthane	25%
5989-27-5	d-Limonène	20%

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS**8361-AEROSOL****Section 4 : Premiers Soins**

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
EN CAS D'INGESTION	P301 + P310, P331
Symptômes Immédiat	<i>toux, nausée, maux de gorge, diarrhée, vomissement</i>
Intervention	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	<i>étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, perte de conscience</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P333 + 313, P362 + P364
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, peau sèche</i>
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338
Symptômes Immédiat	<i>rougeur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	<p>En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.</p> <p>Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.</p>
Danger Spécifiques	<p>Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].</p> <p>Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes.</p> <p>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.</p>
Produits de Combustion	<p>Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂), des composés halogénés, et du fluorure d'hydrogène.</p>
Pompier	<p>Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.</p>

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	<p>Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.</p>
Précautions à Prendre pour l'Intervention	<p>Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.</p>
Précautions pour l'Environnement	<p>Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.</p>
Méthode de Confinement	<p>Sans objet</p>
Méthode de Nettoyage	<p>Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.</p>
Méthode d'Élimination	<p>Ne pas rincer aux égouts. Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.</p>

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nue/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire, ou fumer en manipulant ce produit.

Manutention

Porter des gants de protections/des vêtements de protection/des équipements de protection des yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	200 mg/m ³ Non établi 200 mg/m ³ 200 mg/m ³ 200 mg/m ³ Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	MG Chemicals ^{a)} ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	1 000 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi
d-limonène	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A. OSHA WEEL ^{b)} Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi 30 ppm Non établi Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDSs des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Limite recommandé par MG Chemicals selon les seuils internationaux les plus communs.

b) Workplace Environmental Exposure Limit

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Suite de section sur la page suivante

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	<p>Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.</p> <p>RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans de protection latérales.</p>
Protection de la Peau	<p>En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants chimiquement résistant.</p> <p>Pour des contacts occasionnels, vous pouvez utiliser des gants de nitrile, de néoprène, de PVC ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.</p>
Protection Respiratoire	<p>Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards / vapeurs / aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.</p> <p>Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.</p> <p>RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.</p>

Hygiène Préventives

Se laver les mains et toute surface de peau exposée après l'usage du produit.

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{b)}	0.6%
Apparence	liquide sans couleur en format aérosol	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{b)}	7.0%
Odeur	Zest d'orange	Pression de Vapeur @ 20 °C	<4 hPa [<3 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	>4.7 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.82
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Légèrement soluble
Point d'Ébullition^{a)}	≥176 °C [≥349 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{b)}	43 °C [110 °F]	Température d'Auto-inflammation^{b)}	≥216 °C [≥473 °F]
Taux d'Évaporation	<0.3 (ButAc = 1)	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) La valeur du point d'ébullition est basés sur le d-limonène, qui a la valeur la plus basse.

b) Selon le distillats légers (pétrole), hydrotraités, qui est l'ingrédient avec la plus basse valeur.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures à 50 °C [122 °F], flammes nues et substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, peroxydes, halogènes, chlorure de vinyle, et pentafluorure d'iode
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Section 11 : Données Toxicologiques**Voies d'Exposition**

Ingestion, Inhalation, Contact oculaire, Contact cutané

Sommaire des Symptômes

Yeux	Peut provoquer de la rougeur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation de la peau, et de la peau sèche.
Inhalation	Peut causer de l'étourdissement, de la somnolence, des maux de têtes et en doses extrêmes, une perte de conscience.
Ingestion	Peut provoquer une toux, une nausée, un vomissement, un mal de gorge, ou une diarrhée (Voir aussi les symptômes d'inhalation.)
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement de la peau, le dégraissage de la peau. L'exposition à long terme et répétée peut conduire à une réaction allergique cutanée.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
distillats légers (pétrole), hydrotraités	>8 000 mg/kg Rat	>4 000 mg/kg Lapin	>2 500 ppm 4 h Rat
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	Non disponible	Non disponible	1 500 g/m ³ 4 h Rat
d'limonène	4 400 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	Non disponible

Note : Les limites de la base de données RTECS accédées par le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CCHST)² furent consultées. Les fiches de données de sécurité des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Le distillats de pétrole et le d-limonène sont des irritants cutanés.
Lésions/irritation des yeux	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Le d-limonène est provoqué une sensibilisation dermique d'après des études sur les animaux.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	L'inhalation du distillats légers (pétrole), hydrotraités peut affecter le système nerveux central.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Le contenu liquide est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1. Il est composé de distillat de pétrole et de d-limonène; et la viscosité cinématique du mélange est de <math><20.5 \text{ mm}^2/\text{s}</math> à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

La composante de distillats légers (pétrole), hydrotraités a une toxicité aquatique chronique de catégorie 2.

Suite de section sur la page suivante

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

La composante de d-limonène a une toxicité aquatique chronique de catégorie 1 : biodégradable, avec CL50 minimale de 0.702 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule); CE50 de 69.9 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau).

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

H411 : Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Présumé comme étant intrinsèquement biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 75% [615 g/L]

COV avec l'exemption de pression de vapeur faible = 20% [164 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS**8361-AEROSOL****Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses);

Règlementation des É.-U. **US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)

Quantité Limité



Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage : Sans objet

Polluant Marin : Oui

Voie Aérienne

Référez aux réglementations sur le transport des marchandises dangereuses de l'ICAO-IATA.

Quantité Limité



Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage : Sans objet

Polluant Marin : Oui

Voie Maritime

Référez a la régulation IMDG.

Quantité Limité



Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammables

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage : Sans objet

Polluant Marin : Oui

Note: L'expéditeur qui manutentionnent, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement **formé et certifié**.

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS et la LES.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conformement aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

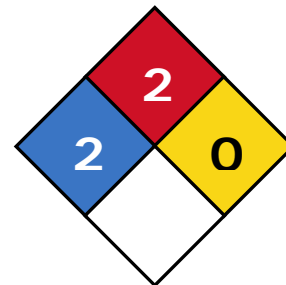
USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	2
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

Suite de section sur la page suivante

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par Michel Hachey

Date de Révision 12 juin 2017

Annule et Remplace 03 janvier 2017

Changement Effectué : Ajout d'un nouveau numéro de pièce dans la section 1.

Suite de section sur la page suivante

DECOLLEUR D'ETIQUETTES ET D'ADHESIFS

8361-AEROSOL

Références

- 1) ACGIH 2013 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2013).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à www.mgchemicals.com.

Courrielle : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.